

TRANSMISSION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET SA FISCALITÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gérants de SCI, Agents immobiliers – Gestionnaires immobiliers, Conseillers en gestion de patrimoine
- Prérequis nécessaire : Aucun

OBJECTIFS

- **Identifier les enjeux fiscaux et juridiques liés à la transmission d'un bien immobilier**
- Comprendre les principes de base de la transmission à titre gratuit du patrimoine immobilier (dévolution successorale)
- Appréhender les implications pratiques dans la transaction de biens indivis et la gestion des indivisions en cas de succession.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o Alternance d'apports théoriques illustrés d'exemples d'application
 - o Un document de synthèse pédagogique sera remis à chaque stagiaire
 - o Un questionnaire d'auto-évaluation permet de valider l'acquisition des connaissances
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Caroline LIM – Conseillère en gestion de patrimoine

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Les bases juridiques et fiscale de la transmission à titre gratuit du patrimoine immobilier (1h30)

Présentation des règles de dévolution successorale
Les règles de partage du patrimoine entre les héritiers réservataires et non réservataires en fonction de la structuration familiale
L'indivision
Donation et succession : barème et de droits

Les leviers d'anticipation et d'organisation de la transmission du patrimoine immobilier (30 min)

Donation et donation en démembrement de propriété
Les structures juridiques

Dernière mise à jour : 6 décembre 2024

Les impacts sur la vente et la gestion de biens indivis (45 minutes)

Gestion des indivisions

Gestion des frais et charges en cas de succession

Gestion des impacts fiscaux sur les revenus et en cas de cession du bien

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.